

Déclaration de protection des données

Ce texte s'applique par analogie aux personnes de sexe féminin et à un pluriel de personnes.

Edition septembre 2023

La protection des données revêt une importance particulière pour Adequaris SA (ci-après "gestionnaire de fortune"). Par la présente déclaration de protection des données, le gérant de fortune informe sur la nature, l'étendue et la finalité des données personnelles collectées, utilisées et traitées par le gérant de fortune ainsi que sur les droits de la personne concernée. L'étendue du traitement des données personnelles par le gérant de fortune dépend essentiellement des produits achetés par la personne concernée, du service convenu ainsi que des obligations légales et réglementaires relatives à la collecte et au traitement des données personnelles.

1. Protection des données personnelles

La protection des données personnelles est la priorité absolue du gestionnaire de fortune. Les données personnelles des clients sont soumises au secret professionnel. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle et protégées contre l'accès de tiers non autorisés. Les personnes qui ne sont pas soumises à une obligation de confidentialité n'ont en principe pas accès aux données personnelles collectées. De même, le gérant de fortune s'assure que les destinataires des données personnelles respectent les dispositions applicables en matière de protection des données.

2. Sources des données personnelles du gérant de fortune

Dans le cadre des relations d'affaires avec des clients ou des clients potentiels ("clients") et des personnes physiques ou morales liées au client, les données traitées sont celles que le gérant de fortune reçoit de la personne concernée (p. ex. clients). Le gérant de fortune peut également obtenir des données de prestataires de services, de registres publics (p. ex. registre du commerce, Feuille officielle suisse du commerce) ou d'autorités dont le gérant de fortune a besoin pour la fourniture du service ou pour des raisons légales ou réglementaires.

Sont notamment considérées comme des personnes physiques ou morales liées :

- les mandataires ou les personnes autorisées à signer,
- les ayants droit économiques et les détenteurs du contrôle,
- le bénéficiaire d'une opération de paiement donnée, ou
- toute autre personne physique ou morale ayant une relation avec le client qui est pertinente pour la relation d'affaires entre le client et le gestionnaire de fortune.

3. Types de données personnelles traitées par le gestionnaire de fortune

Les catégories de données personnelles traitées par le gestionnaire de fortune comprennent les informations personnelles (p. ex. nom, date/lieu de naissance, état civil, adresse, intérêts, relations familiales, coordonnées (numéro de téléphone ou adresse e-mail), données de transaction, situation financière, objectifs d'investissement, informations professionnelles, données relatives à l'utilisation du site Internet du gestionnaire de fortune (p. ex. adresse IP, cookies) ainsi que d'autres informations concernant les procurations, les relations personnelles, les relations réglementaires, les fichiers journaux).

Il est possible que d'autres données que celles mentionnées ci-dessus soient traitées lors de la conclusion d'un service ou d'un produit particulier. Il peut s'agir, par exemple, de : données de commande, chiffres d'affaires, données de documentation, comportement d'investissement, stratégie d'investissement, bilans et autres données commerciales.

Dans la mesure où le gestionnaire de fortune traite des données personnelles sensibles, il le fait en relation avec :

- un traitement adéquat pour lequel la personne concernée a donné son consentement explicite,

- un traitement adéquat qui se rapporte à des données personnelles que la personne concernée a rendues publiques ou qui ont été rendues publiques,
- le respect des obligations légales ou réglementaires.

4. Finalités du traitement des données

Le gestionnaire de fortune ne collecte et ne traite que les données personnelles qui sont nécessaires à la réalisation d'un objectif précis. Les données personnelles sont notamment traitées pour les finalités suivantes :

- en relation avec les activités du client, c'est-à-dire pour pouvoir fournir les produits et services proposés par le gestionnaire de fortune, par exemple pour l'ouverture (éventuelle) ou la gestion d'une relation d'affaires,
- pour pouvoir respecter les obligations légales et réglementaires, par exemple la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), la loi sur les services financiers (FIDLEG), les obligations de divulgation aux autorités,
- en relation avec le marketing, c'est-à-dire pour améliorer les produits et services proposés ou pour proposer de nouveaux produits et services, par exemple au moyen du marketing direct, de l'envoi de newsletters, de l'exploitation du site Internet.

5. Respect des principes de protection des données

Le gérant de fortune traite les données personnelles en tenant compte notamment de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'ordonnance sur la protection des données (OPD). Ce faisant, le gérant de fortune vérifie, lors du traitement des données personnelles, que celles-ci sont traitées de manière légale ainsi que conformément au principe de la bonne foi et de la proportionnalité. Les données sont traitées conformément à ce qui a été indiqué lors de leur collecte, à ce qui est reconnaissable pour la personne concernée ou à ce qui est prévu par une loi. Le gestionnaire de fortune ne traite pas les données personnelles de manière cachée ou secrète, à moins qu'une loi ne le prévoie. Les données personnelles ne sont collectées par le gestionnaire de fortune que dans un but précis et identifiable par la personne concernée. En tenant compte de l'état de la technique et des coûts de mise en œuvre, le gestionnaire de fortune s'assure, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, que les données personnelles traitées :

- ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées,
- sont disponibles lorsqu'elles sont nécessaires,
- ne sont pas modifiées de manière non autorisée et involontaire t
- sont traitées de manière compréhensible.

S'il s'avère que des données personnelles sont incorrectes ou incomplètes, le gestionnaire de fortune les rectifiera, les effacera ou les détrira, à moins qu'une loi ou des dispositions réglementaires ne l'interdisent.

6. Bases du traitement des données personnelles

Si nécessaire, le gestionnaire de fortune traite des données personnelles pour les raisons suivantes :

6.1 Intérêt public ou privé prépondérant

Le gérant de fortune traite des données personnelles pour l'initiation ou la conclusion d'un contrat, pour l'exécution des obligations découlant d'un contrat (p. ex. prestations de conseil/de gestion ou exécution d'ordres et de transactions), pour l'analyse du comportement du client, pour des mesures d'amélioration des produits et des services ou pour le marketing direct.

Le gérant de fortune a en outre des intérêts privés légitimes à traiter des données personnelles :

- pour garantir ou faire valoir les droits du gérant de fortune vis-à-vis du client,

- lors du recouvrement de créances du gérant de fortune envers le client,
- en cas de litige judiciaire entre le gestionnaire de fortune et le client,
- lors de recherches d'ayants droit en cas d'absence de contact ou de nouvelles.

6.2 Base légale

Le gestionnaire de fortune est tenu de traiter des données personnelles en vertu de différentes bases légales et réglementaires. Il s'agit notamment d'obligations légales, par exemple la loi sur la surveillance des marchés financiers, la loi sur les établissements financiers, la loi sur le blanchiment d'argent, la loi sur les services financiers, etc.

6.3 Consentement

Dans la mesure où un consentement est nécessaire pour le traitement des données personnelles, le gestionnaire de fortune le demande à la personne concernée. Le consentement donné peut être révoqué à tout moment. Une telle révocation ne déploie ses effets qu'à partir du moment où elle parvient au gestionnaire de fortune et n'affecte pas la légalité du traitement des données personnelles jusqu'à la révocation. Il peut y avoir des raisons (p. ex. en vertu d'une loi) qui rendent nécessaire le traitement des données personnelles malgré la révocation. Une révocation peut entraîner la limitation de certains services ou la rupture de la relation d'affaires.

7. Durée de conservation des données personnelles

Le gestionnaire de fortune traite et conserve les données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire pour atteindre le but pour lequel les données personnelles ont été collectées ou pour remplir les obligations contractuelles ou légales. En règle générale, il s'agit de 10 ans après la fourniture du service ou la fin de la relation d'affaires.

Si les données personnelles ne peuvent pas être effacées, des mesures techniques et organisationnelles sont prises pour garantir que :

- des procédures sont mises en œuvre pour garantir l'intégrité des données, en particulier l'authenticité et l'intégrité des données ou des documents (par ex. signature numérique ou horodatage). En outre, il est garanti que les données ne peuvent pas être modifiées ultérieurement sans que cela puisse être constaté,
- le contenu des données soit compréhensible à tout moment,
- une journalisation et une documentation des accès et des connexions sont effectuées au moyen de "log files".

8. Droits découlant de la protection des données

En principe, la personne concernée dispose des droits suivants, pour autant qu'aucune obligation légale ne s'y oppose :

- Accès aux données personnelles,
- Rectification des données personnelles,
- Remise de données personnelles,
- Transfert de données personnelles,
- Interdiction d'un traitement particulier de données personnelles,
- Limitation du traitement des données personnelles,
- Interdiction de communiquer des données personnelles à des tiers,
- Révocation du consentement donné pour le traitement de données personnelles,
- Suppression et opposition aux données personnelles collectées.

Les modalités relatives à l'exercice des droits susmentionnés de la personne concernée et des obligations du gestionnaire de fortune, comme par exemple le caractère oral ou écrit, doivent être clarifiées d'un commun accord entre la personne concernée et le gestionnaire de fortune. Si la communication de renseignements, la remise ou la transmission de données entraîne des frais disproportionnés, le gérant de fortune peut exiger une participation aux frais à hauteur de 300 CHF maximum.

9. Destinataires des données personnelles

Les données personnelles ne sont traitées que par les personnes qui en ont besoin pour remplir leurs obligations contractuelles ou légales. Dans la mesure où cela est nécessaire, les prestataires de services et les tiers (par exemple les partenaires d'externalisation) ont accès

aux données. Le secret professionnel et d'autres dispositions légales sont alors respectés.

Les prestataires de services et les tiers en tant que destinataires de données personnelles peuvent être, par exemple :

- les sous-traitants et autres prestataires de services (p. ex. fournisseurs),
- les organismes publics (par ex. les autorités), dans la mesure où une obligation légale ou administrative le prévoit.

10. Transfert de données à l'étranger

En principe, les données ne sont pas transmises à l'étranger. Si des données personnelles devaient être transmises à l'étranger, cela se ferait dans le respect des dispositions légales prescrites et lorsque cela est nécessaire à l'exécution du contrat (p. ex. pour le traitement de transactions internationales ou l'exécution d'ordres sur des places commerciales à l'étranger). Si des personnes chargées du traitement des commandes sont engagées à l'étranger, elles sont tenues de respecter le secret professionnel et la loi sur la protection des données.

11. Données relatives à la présence sur Internet

11.1 Généralités

Les informations suivantes expliquent comment le gestionnaire de fortune traite les données à l'occasion de sa présence sur Internet.

Le site Internet du gestionnaire de fortune peut être utilisé sans enregistrement et donc sans transmission de données personnelles. Les données personnelles ne sont traitées par le gestionnaire de fortune que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution des prestations et produits proposés.

Il n'y a pas de collecte automatique de données personnelles - à l'exception de l'adresse IP - pour l'obtention des services proposés. Si des données personnelles sont collectées, elles doivent être indiquées par la personne concernée elle-même.

11.2 Cookies

Afin de rendre la visite du site web attrayante et de permettre l'utilisation de certaines fonctions, des cookies sont utilisés sur le site web. Il s'agit de petits fichiers texte qui sont déposés sur le terminal de l'utilisateur. Certains des cookies utilisés sont supprimés à la fin de la session de navigation, c'est-à-dire après la fermeture du navigateur (cookies de session). D'autres cookies restent sur le terminal et permettent au navigateur de reconnaître l'utilisateur lors de sa prochaine visite (cookies persistants). Si des cookies sont installés, ils collectent et traitent dans une mesure individuelle certaines informations sur l'utilisateur, telles que les données de navigation et de localisation ainsi que les valeurs d'adresse IP. Les cookies persistants sont automatiquement supprimés après une durée prédéfinie, qui peut varier selon le cookie.

Si les cookies enregistrés sur l'appareil doivent être limités ou bloqués, cela peut se faire via les paramètres du navigateur. Des informations à ce sujet peuvent être consultées dans la fonction d'aide du navigateur. Si les cookies sont désactivés, toutes les fonctions du site web du gestionnaire de fortune ne seront éventuellement plus disponibles.

11.3 Autres outils d'analyse possibles

Utilisation de Google Maps.

12. Réserve de modification

Le gestionnaire de fortune se réserve le droit d'adapter à tout moment la déclaration de protection des données en respectant les dispositions légales relatives à la protection des données. La version actuelle de cette déclaration de protection des données peut être consultée sur le site Internet du gestionnaire de fortune.

13. Données de contact

Le gestionnaire de fortune est considéré comme responsable du traitement des données personnelles. Les demandes en rapport avec la protection des données peuvent être adressées à :

Adequaris SA

Responsable Services
Route de Tavel 4
1700 Fribourg

026 484 84 02
markus.stritt@adequaris.ch
Fribourg, 01.09.2023